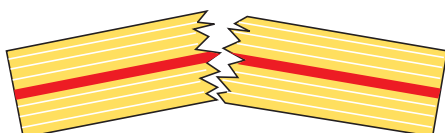


RESPONSABILITES ET COMPENSATIONS

Décidemment rien ne va plus en DDSP Haute Marne

Un collègue, reçu à la session OPJ 2004-2005 et qui assure une activité d'OPJ depuis le début de l'année 2008, vient de voir son galon de Brigadier passer à la trappe sur décision de Monsieur le Directeur Départemental. Le policier a déjà changé de brigade début 2008 pour la brigade de nuit où il assurait sa fonction d'OPJ avec un professionnalisme reconnu, puis à nouveau muté à la BSU début Octobre.



Il a eu la mauvaise idée de manifester son désappointement suite à ces changements de brigade, deux fois en quelques mois, à l'occasion desquels notre hiérarchie ne s'est jamais soucié des bouleversements que cela pouvait lui occasionner au quotidien.

Notre hiérarchie oublierait-elle qu'elle doit veiller, en permanence à la qualité des rapports sociaux et humains ? (Art.111-8 du RGEPN)

Depuis, il œuvre à la BSU où son travail est irréprochable.

Bien que classé premier sur la liste de nomination, l'autorité est intervenue à l'occasion de la CAPI pour qu'il ne soit pas nommé.....

La FPIP trouve inadmissible qu'un fonctionnaire de Police, OPJ, assurant des permanences et malgré toutes les responsabilités que cela entraîne, puisse ainsi être évincé de l'avancement.

Daniel Bernardin
Secrétaire régional adjoint Champagne Ardennes
14/12/2008

“ Il n'est point de bonheur sans liberté ni de liberté sans courage”

Périclès